

# 51 ACTIONS POUR

RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE  
AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR  
S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



# PCAET

Plan Climat Air-Énergie Territorial  
Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne

2021 - 2026



Document à destination des habitants, étudiants  
et salariés de Paris - Vallée de la Marne

[www.agglo-pvm.fr](http://www.agglo-pvm.fr)



Paris  
Vallée de la Marne  
LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

# SOMMAIRE



Éditorial .....	<b>3</b>
3 questions à Colette Boissot .....	<b>4</b>
Le PCAET, une démarche collective .....	<b>5</b>
Le territoire .....	<b>6 - 7</b>
État des lieux .....	<b>8</b>
Stratégie et plan d'actions .....	<b>9</b>
Performance énergétique et environnementale des bâtiments .....	<b>10 - 11</b>
Mobilité durable .....	<b>12 - 13</b>
Développement économique local et économie circulaire .....	<b>14 - 15</b>
Aménagement durable .....	<b>16 - 17</b>
Développement des énergies renouvelables .....	<b>18 - 19</b>
Deux axes transversaux .....	<b>20 - 21</b>
Synthèse du plan d'actions 2021 - 2026 .....	<b>22 - 23</b>
Comment bénéficier des actions mises en place ? .....	<b>24</b>

# ÉDITO



## Agir pour le climat, c'est dès maintenant !



**GUILLAUME LE LAY-FELZINE**

Président  
Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne

Proposer 51 actions concrètes pour le climat, dont certaines applicables dès aujourd'hui, c'est un projet que nous concrétisons aujourd'hui. C'est un vrai engagement pour le quotidien des 230 000 habitants de l'Agglomération, qui devraient d'ailleurs être 250 000 dans 5 ans, preuve du dynamisme de notre territoire. À travers ce Plan climat air énergie territorial, nous souhaitons agir pour chacun, que vous soyez habitants, salariés, étudiants, visiteurs,... Les nombreuses propositions de ce plan d'actions, synthétisées ici, sont pensées pour trouver un écho concret dans votre quotidien, vos déplacements, vos façons de consommer de l'énergie, votre pouvoir d'achat, vos pratiques.

12 communes a d'ores et déjà mandaté un élu et un référent technique qui ont participé à l'élaboration du PCAET et vont suivre la mise en œuvre des actions. Toutes ces actions portent des objectifs clairs et chiffrés, que nous évaluerons, et réajusterons si besoin, régulièrement. Pour relever, ensemble, le défi de l'adaptation au changement climatique, de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de l'amélioration de la qualité de l'air et de votre vie quotidienne.

Ces actions reflètent l'engagement des 12 communes de Paris - Vallée de la Marne, et de nombreux partenaires et citoyens du territoire. Je salue ici le travail et la participation de tous depuis 2018, date à laquelle nous avons lancé cette démarche forte. Et comme il est nécessaire d'agir vite, certaines actions ont déjà démarrés et les autres sont planifiées dans les 6 ans à venir du Plan climat. À nos côtés, chacune des



## SYNTHÈSE PCAET

Communauté d'agglomération  
Paris - Vallée de la Marne

5, cours de l'Arche Guédon  
à Torcy, 77007 Marne-la-Vallée CEDEX 1  
Tél. 01 60 37 24 24  
communication@agglo-pvm.fr  
[www.agglo-pvm.fr](http://www.agglo-pvm.fr)

Directeur de la publication  
**Guillaume Le Lay-Felzine**  
Directeur de la rédaction  
**Elric Planchais**

Rédaction  
**Inddigo**  
Photos  
**Agglomération**  
**ADEME**  
**AdobeStock**  
**Cykleo**  
**Geovelo**  
**La Luciole vairoise**  
**SIETREM**  
**SIETOM**  
**Seine-et-Marne Environnement**

Réalisation  
**Richard Claudet**  
Contact  
[pcaet@agglo-pvm.fr](mailto:pcaet@agglo-pvm.fr)

# 3 QUESTIONS À... COLETTE BOISSOT



**COLETTE BOISSOT**

Vice-présidente chargée du développement durable, du plan climat, des espaces verts, des bois et des bords de Marne

## LE PCAET ÇA CONCERNE QUI ?

La Plan Climat Air Energie Territorial est conçu pour améliorer nos conditions de vie dans les prochaines années et donc, par définition, il nous concerne tous !

La mobilisation des acteurs publics et privés aux côtés de l'agglomération pour son élaboration pourrait suffire à démontrer que chacun est concerné et prêt à s'impliquer. Un « Club climat » sera prochainement créé et permettra de maintenir et d'élargir cet élan collectif.

## LE PCAET ÇA COMMENCE QUAND ?

Le plan d'actions du PCAET porte sur la période 2021 - 2026 et certaines actions ont déjà commencé.

Nous avons depuis plus d'un an mis en place le Service Unique de la Rénovation Énergétique (SURE), un Plan vélo est en cours de réalisation, un vaste projet de rénovation énergétique des bâtiments publics est également engagé de même que la réalisation d'un atlas de la biodiversité, une centrale de géothermie qui concernera principalement Champs sur Marne et Noisiel va être mise en service, une autre est à l'étude pour

les villes de Pontault-Combault, Roissy en Brie et Emerainville, une centrale solaire photovoltaïque est programmée à Courtry ...

Enfin, nous travaillons actuellement avec l'État à la signature d'un Contrat de relance et de transition écologique à l'échelle de l'Agglomération.

## QUI PILOTERA LE PCAET ?

Le PCAET est une démarche collective, chaque partenaire a un rôle à jouer dans le pilotage et la mise en œuvre du plan d'actions 2021-2026. Cela est vrai pour les communes, les services de l'État, la Région, le Département, c'est également vrai pour les partenaires privés et associatifs, c'est aussi et surtout vrai pour les habitants de notre Agglomération qui sauront nous dire si nous avons bien ou mal travaillé. En tant que coordinatrice du PCAET, l'Agglomération s'engage à faire un 1er bilan global en 2024, qui devra permettre de mesurer l'efficacité des premières mesures mises en place.

# LE PCAET, UNE DÉMARCHE COLLECTIVE



**Et beaucoup d'autres...**  
(associations, bailleurs sociaux, entreprises...)

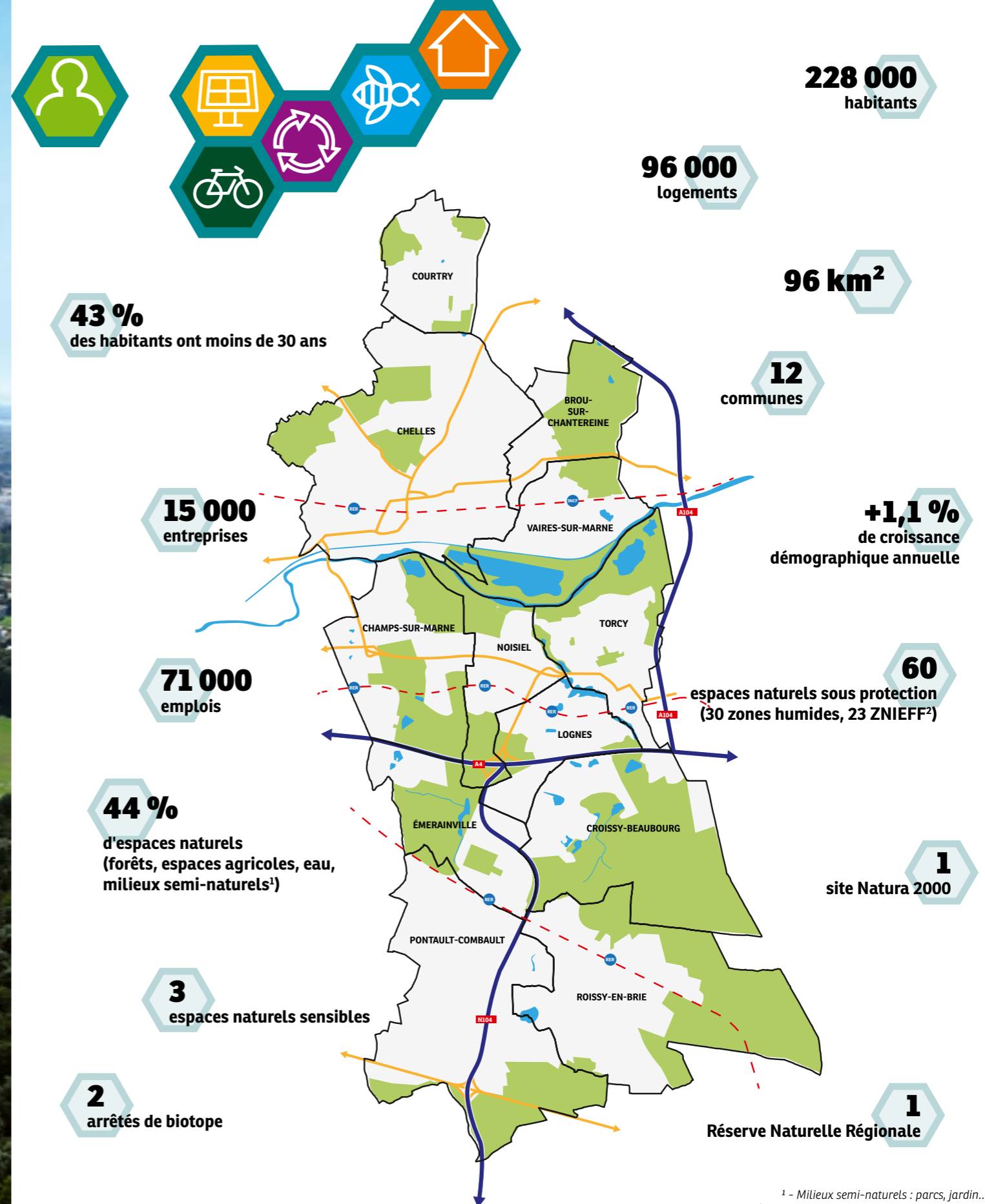
## LES 12 COMMUNES DE L'AGGLOMÉRATION



## LES HABITANTS, ÉTUDIANTS ET SALARIÉS



# LE TERRITOIRE DE PARIS - VALLÉE DE LA MARNE



<sup>1</sup> - Milieux semi-naturels : parcs, jardin...  
<sup>2</sup> - ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique, et Floristique

# NOTRE TERRITOIRE : ÉTAT DES LIEUX



## CO2



## Énergie

- **319 millions d'€** par an, c'est le coût évalué de la facture énergétique pour l'ensemble du territoire.
- **2 100 €** par logement et par an, c'est la facture énergétique moyenne.
- **7 %** de l'énergie consommée par le territoire est produite par des énergies renouvelables locales (géothermie et bois-énergie)

## Émissions de gaz à effet de serre

**90 % des émissions de gaz à effet de serre** du territoire proviennent des déplacements motorisés et des bâtiments.

## Air

**3 polluants atmosphériques** (particules fines, dioxyde d'azote, et ozone), demeurent au-dessus des valeurs de référence définies pour éviter, prévenir, ou réduire les effets sur la santé (malgré une baisse importante de la pollution atmosphérique ces dernières années).

## Vulnérabilité au changement climatique

- **+1,5 °C**, c'est l'augmentation des températures moyennes sur le territoire entre 1959 et 2009.
- **Les 12 communes du territoire** ont déjà été concernées par des inondations et mouvements de terrains consécutifs à la sécheresse.

Retrouvez ici la synthèse et le diagnostic territorial complet  
<https://www.agglo-pvm.fr/actions-et-projets/environnement/plan-climat-air-energie-territorial-1>

# STRATÉGIE ET PLAN D' ACTIONS



## La stratégie 2030

Le territoire s'est fixé des objectifs climatiques, environnementaux, et énergétiques à atteindre d'ici 2030 :

- **17 %** de l'énergie consommée par le territoire produite par des énergies renouvelables locales (7% en 2015).
- Réduction de **40 %** des émissions de gaz à effet de serre (par rapport à 2015).
- Réduction de **25 %** des émissions de polluants atmosphériques (par rapport à 2015).

## Le plan d'actions 2021-2026

Sur une période de 6 ans (2021-2026), le plan d'actions précise les opérations à mener pour atteindre les objectifs de la stratégie. Il contient **51 actions** et est structuré autour de **7 axes** :

Performance énergétique et environnementale des bâtiments.

Mobilité durable.

Développement économique local et économie circulaire.

Aménagement durable.

Développement des énergies renouvelables.

### 2 axes sont transversaux

Mobilisation de tous les acteurs du territoire.

Organisation interne de l'Agglomération et des communes.



### Une participation des citoyens pour renforcer le plan d'actions

Pour prendre en compte l'avis des citoyens lors de l'élaboration de ce plan d'actions, la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne a diffusé en 2019, un questionnaire à destination des habitants, des salariés et des étudiants.

# PERFORMANCE ÉNERGETIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DES BÂTIMENTS



## POURQUOI ?

**Près de 50 %** des émissions de gaz à effet de serre du territoire sont liées aux consommations d'énergie des bâtiments : logements, bureaux, magasins, établissements scolaires...

**Plus de 40 %** des particules fines (polluants atmosphériques nocifs pour la santé) sont émises par les logements (**90 %** dûs à la combustion de bois énergie).

## CHIFFRES CLÉS

- **3/4** des logements ont été construits avant 1990<sup>1</sup>.
- **2 100 €** par logement et par an, c'est la facture énergétique moyenne.

## OBJECTIFS D'ICI 2026

- **6 000** logements (maisons et appartements) rénovés énergétiquement.
- **27 000** familles (**1/3** des ménages) pratiquant les écogestes<sup>2</sup> au sein de leur logement.
- **30%** des installations de chauffage bois remplacées par des appareils plus performants<sup>3</sup>.
- **6 000** emplois créés dans le secteur de la rénovation énergétique des bâtiments.

## LES ACTIONS PROGRAMMÉES POUR 2021 - 2026

### Accompagner les citoyens et les entreprises

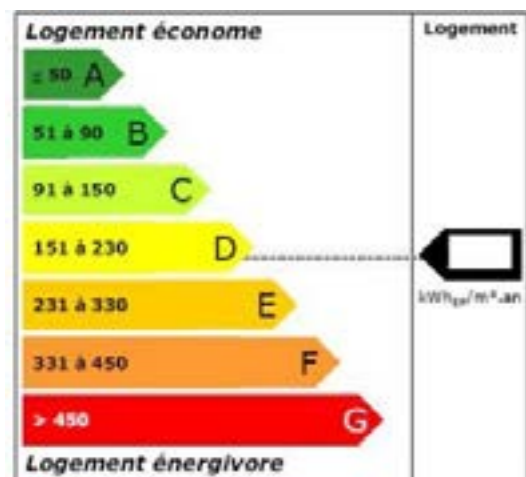
- Conseil énergétique auprès des habitants et des petites entreprises via le Service unique de la rénovation énergétique (SURE).
- Poursuite des subventions pour encourager la rénovation des logements et le renouvellement des systèmes de chauffage.
- Création d'une aide financière pour la réalisation de diagnostics thermiques des copropriétés.

### Mobiliser les professionnels de l'immobilier et des bâtiments

- Mobilisation des entreprises pour structurer la filière rénovation énergétique, et notamment celle des matériaux écologiques (chanvre, paille, bois...).
- Sensibilisation des professionnels de la transaction immobilière (agences immobilières, notaires, conseillers bancaires...) pour qu'ils intègrent les enjeux énergie-air-climat à leurs activités.

### Exemplarité de l'Agglomération et des communes

- Rénovation énergétique des bâtiments intercommunaux et communaux (bâtiments administratifs, piscines, médiathèques, écoles, crèches, centres de loisirs...).



<sup>1</sup> Un logement construit avant 1990 consomme en moyenne 5 fois plus d'énergie par m<sup>2</sup> qu'un logement construit après 2012.

<sup>2</sup> Pour découvrir les écogestes les plus efficaces : <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide-pratique-economiser-eau-energie.pdf>

<sup>3</sup> Un chauffage au bois récent et performant émet en moyenne 7 fois moins de particules fines qu'un chauffage au bois d'avant 1996 et 3 fois moins qu'un chauffage au bois datant d'entre 1996 et 2005

# PERFORMANCE ÉNERGETIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DES BÂTIMENTS



## Soyez acteur !

**Contactez le Service unique de la rénovation énergétique (SURE) pour réduire la facture énergétique de votre logement ou de votre entreprise.**

Le SURE est le service public de la rénovation énergétique sur le territoire de Paris - Vallée de la Marne. Il apporte un **conseil neutre, indépendant, et gratuit** aux habitants et aux entreprises qui souhaitent réduire leur facture énergétique et améliorer leur confort thermique été/hiver.

Deux conseillers en maîtrise de l'énergie sont à votre écoute. Ils vous accompagnent tout au long de votre projet : recherche d'aides financières, choix des solutions techniques à privilégier, recherche des entreprises de travaux qualifiées, et suivi des résultats après travaux.

**Pour vous renseigner ou prendre rendez-vous avec le SURE :**

**01 60 37 23 56 • [sure@agglo-pvm.fr](mailto:sure@agglo-pvm.fr)**

**Pour en savoir plus sur le SURE :**

**[www.agglo-pvm.fr/lagglomeration/la-communauté-dagglomeration/actualite/renovation-energetique-de-votre-habitat-2958](http://www.agglo-pvm.fr/lagglomeration/la-communauté-dagglomeration/actualite/renovation-energetique-de-votre-habitat-2958)**



La rénovation thermique globale permet d'obtenir des gains énergétiques plus importants.



Une conseillère Info énergie



# DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

## POURQUOI ?

La gestion des déchets, l'alimentation, et le tourisme, sont des secteurs d'activités ayant un fort impact sur l'environnement.

## CHIFFRES CLÉS

- **450 kg par an**, c'est la production moyenne de déchets par habitant.
- **Au moins 10 %**, c'est la part des ménages en maison individuelle qui participent au compostage.
- **1/4** de l'empreinte carbone des ménages provient de l'alimentation<sup>1</sup>.

## OBJECTIF D'ICI 2030 PAR RAPPORT À 2010

- Réduire de **15 %** la production moyenne annuelle de déchet par habitant.

## ET DE VOTRE CÔTÉ ?

**93%** des répondants au questionnaire effectuent déjà des gestes pour réduire leur production de déchets. Voici ce qui vous aiderait le plus à les réduire :

- > Des magasins proposant de la vente sans emballage
- > Un lieu pour faire réparer vos objets.
- > Posséder un composteur.

## LES ACTIONS PROGRAMMÉES POUR 2021 - 2026

### Encourager l'économie circulaire<sup>2</sup>

- Soutien technique des structures favorisant la réutilisation, la réparation et le recyclage.
- Poursuite du déploiement des composteurs pour valoriser les déchets organiques.

### Développer les activités en faveur de l'alimentation durable

- Accompagner et valoriser l'ensemble des projets d'alimentation durable qui émergent sur le territoire : jardins partagés, parcs agricoles, fermes biologiques, installation d'agriculteurs, approvisionnement en produits locaux et de saison dans la restauration collective, etc.

### Encourager le tourisme durable

- Valorisation des activités de tourisme durable (exemple : découverte de la biodiversité et des paysages du territoire à pied et en vélo).

<sup>1</sup> Retrouvez des produits locaux et de qualité : <https://mesproduitslocaux.smartidf.services/explore-territoire>

Téléchargez le calendrier des fruits et légumes de saisons : <https://mesfruitsetlegumesdesaison.fr/#informations>

<sup>2</sup> L'économie circulaire en 10 questions : <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide-pratique-economie-circulaire-10-questions.pdf>

# DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

## Soyez acteurs !

### Faites l'acquisition d'un composteur pour réduire vos déchets.

Saviez-vous que la poubelle d'ordure ménagère contient 30 % de déchets organiques (déchets de légumes et de fruits, coquilles d'œufs, café et thé, fruits à coques, restes de repas...) ?

Le compostage<sup>1</sup> consiste à transformer ces déchets en une ressource : le compost.

**Composter permet de réduire la production de déchets de 75 kg par habitant et par an** et de produire une matière 100 % naturelle qui fertilise les sols.

**Pour obtenir un composteur auprès du SIETREM, une participation de 20 € est demandée** (communes de Brou-sur-Chantereine, Champs-sur-Marne, Chelles, Courtry, Croissy-Beaubourg, Émerainville, Lognes, Noisiel, Torcy et Vaires-sur-Marne).

- Composteur individuel : [www.sietrem.fr/reservation-d-un-composteur.html](http://www.sietrem.fr/reservation-d-un-composteur.html)
- Composteur collectif (en immeuble ou résidence) : [www.sietrem.fr/Compostage-individuel/le-compostage-collectif.html](http://www.sietrem.fr/Compostage-individuel/le-compostage-collectif.html)

**Pour obtenir un composteur auprès du SIETOM, c'est gratuit**

(communes de Pontault-Combault et Roissy-en-Brie) :

- Composteur individuel : [www.sietom77.com/obtenir-un-composteur/](http://www.sietom77.com/obtenir-un-composteur/)
- Composteur collectif (en immeuble ou résidence) : [www.sietom77.com/compostage-pied-immeuble/](http://www.sietom77.com/compostage-pied-immeuble/)



Campagne de réservation de composteur par le SIETREM



Le compostage expliqué par le SIETREM

<sup>1</sup> Pour en savoir plus sur le compostage : <https://www.sietrem.fr/styles/2013-02-20-08-51-52/telecharger.html>  
<https://www.sietom77.com/compostage/>



# AMÉNAGEMENT DURABLE



## POURQUOI ?

L'aménagement du territoire a une forte influence sur la pollution atmosphérique, les consommations énergétiques, les émissions de gaz à effet de serre et la dégradation des écosystèmes naturels.

En effet, il planifie les besoins et les modes de transport, la place des espaces naturels, la qualité environnementale des bâtiments, et les énergies renouvelables.

Afin de prendre en compte l'ensemble de ces enjeux tout en continuant à accueillir de nouveaux habitants et de nouvelles entreprises, il est nécessaire de changer les pratiques sur le type et le choix de localisation des constructions.

## CHIFFRES CLÉS

- **55 %** d'espaces construits artificialisés sur le territoire : sols bâtis et sols stabilisés (routes, parking...).
- **+ 14 hectares**, c'est la superficie d'espaces artificialisés construits chaque année entre 2012 et 2017.
- **Les 12 communes** du territoire ont déjà été concernées par des inondations et mouvements de terrains consécutifs à la sécheresse.
- D'ici 2026 : **plus de 10 000 logements** devraient être construits et plus de **100 hectares** de foncier à vocation économique aménagés.



## ET DE VOTRE CÔTÉ ?

Plus de 60% des participants au questionnaire classent la protection de la biodiversité comme étant le sujet prioritaire<sup>1</sup>.

## LES ACTIONS PROGRAMMÉES POUR 2021 - 2026

### Protéger les écosystèmes naturels

- Un schéma territorial de protection de la biodiversité pour mieux la prendre en compte dans les opérations d'aménagement et de construction.
- Identification de projets prioritaires pour réduire le risque inondation.

### Planifier l'approvisionnement en énergie du territoire

- Un schéma directeur des énergies pour réduire la dépendance énergétique du territoire et favoriser le développement des énergies renouvelables.
- Un schéma d'aménagement lumière pour réduire la consommation énergétique et les impacts environnementaux de l'éclairage public.

### Mobiliser les acteurs économiques

- Un schéma directeur de développement économique pour intégrer les entreprises aux projets d'aménagement durable du territoire.



Inondation en 2018 suite au débordement de la Marne

<sup>1</sup> Les critères suivants étaient proposés : réduire votre facture énergétique, vous déplacer plus facilement, améliorer la qualité de l'air, se nourrir mieux et protéger la biodiversité du territoire

# AMÉNAGEMENT DURABLE



## Soyez acteurs !

### Découvrez la biodiversité du territoire et participez au recensement des espèces végétales et animales

La Trame verte et bleue (TVB) est une démarche qui vise à maintenir et à reconstituer un réseau d'échanges pour que les espèces animales et végétales puissent, comme l'Homme, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer... et assurer ainsi leur cycle de vie.

Pour identifier cette trame sur le territoire, il est d'abord nécessaire de mieux connaître sa biodiversité. Participez à l'identification de la biodiversité du territoire et **déclarez les espèces que vous observez** (plantes, papillons, escargots, oiseaux, bourdons...) sur : [www.vignature.fr/fr/tous-2932](http://www.vignature.fr/fr/tous-2932)

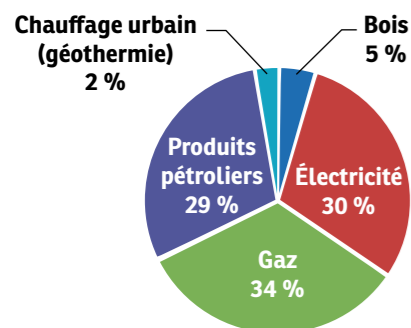
Pour découvrir la nature à proximité de chez vous, rendez-vous sur : [manatureeniledefrance.smartidf.services/](http://manatureeniledefrance.smartidf.services/)



Un aperçu de la biodiversité du territoire



# DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES



Consommation énergétique du territoire

## POURQUOI ?

**Plus de 60 %** de la consommation énergétique du territoire provient d'énergies fossiles (pétrole, gaz, fioul...).

Développer la production locale d'énergie renouvelable permettra de réduire les émissions de gaz à effet de serre, réduire la dépendance énergétique du territoire, et développer l'économie locale.

## CHIFFRES CLÉS

**7 %** de l'énergie consommée par le territoire est produite par des énergies renouvelables locales (bois énergie<sup>1</sup> et géothermie en réseau de chaleur<sup>2</sup>).

## OBJECTIFS D'ICI 2030

- **1 500** logements équipés en pompes à chaleur.
- **10 000** logements équipés de panneaux solaires thermiques.
- **3 200** maisons et **7 700** places de parking équipées de panneaux solaires photovoltaïques.
- **Au moins 300** emplois créés dans le secteur du solaire photovoltaïque.
- **Au moins 300** emplois créés dans le secteur de la géothermie.
- **Au moins 30 %** des besoins de chaleur délivrés par réseau de chaleur.

## LES ACTIONS PROGRAMMÉES POUR 2021 - 2026

### Finaliser la mise en service de plusieurs projets de production d'énergie renouvelable

- Une centrale solaire au sol à Courtry pour produire de l'électricité renouvelable.
- Une unité de méthanisation à Saint-Thibault-des-Vignes pour produire du gaz renouvelable à partir du traitement de nos eaux usées.
- Un réseau de chaleur en géothermie à Champs-sur-Marne/Noisiel pour produire de la chaleur renouvelable.

### Organiser et planifier le développement des énergies renouvelables

- Identifier des zones pour la création et l'extension de réseaux de chaleur.
- Inciter les acteurs du territoire (entreprises, bailleurs sociaux, administrations publiques...) à développer les énergies renouvelables (solaire photovoltaïque/thermique, géothermie...).
- Étudier la possibilité de développer la méthanisation.

<sup>1</sup> Le bois de chauffage provient de forêts proches (situées en moyenne à 50 km de la chaufferie).

<sup>2</sup> Le réseau de chaleur constitue un moyen efficace pour mobiliser et transporter des gisements importants d'énergies renouvelables (géothermie, bois-énergie, chaleur de récupération...). La chaleur transitant sur les réseaux de chaleur est utilisée pour le chauffage des bâtiments et l'eau chaude sanitaire. Contrairement aux réseaux de gaz et d'électricité qui maillent l'ensemble du territoire, les réseaux de chaleur sont locaux : à l'échelle d'une ville ou d'un quartier.

# DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES



## Soyez acteur !

**Contactez le Service unique de la rénovation énergétique et découvrez s'il est possible de chauffer votre logement ou votre entreprise avec la géothermie.**

La géothermie est l'exploitation de la chaleur stockée en sous-sol. C'est une énergie locale, inépuisable, avec un coût stable dans le temps (contrairement aux énergies fossiles).

Il existe 2 types de géothermie :

- **La géothermie profonde** : exploitation de la chaleur du sous-sol comprise généralement entre 400 et 2 000 mètres de profondeur. 12 000 équivalents logements sont déjà chauffés de cette manière (en réseau de chaleur), sur les communes de Chelles, Lognes et Torcy.
- **La géothermie superficielle** : exploitation de la chaleur du sous-sol comprise entre la surface et 100 m de profondeur. Ce mode de chauffage (qui permet également de produire du froid) est encore très peu connu sur notre territoire : moins de 20 pompes à chaleur géothermiques étaient installées en 2015.

**Vous souhaitez savoir si vous pouvez chauffer votre logement ou votre entreprise avec une énergie renouvelable (géothermie, bois-énergie, solaire...)?**

**Contactez le SURE (Service unique de la rénovation énergétique) :**  
01 60 37 23 56 • [sure@agglo-pvm.fr](mailto:sure@agglo-pvm.fr)

**Pour en savoir plus sur le SURE :**

[www.agglo-pvm.fr/lagglomeration/la-communaute-dagglo-actualite/renovation-energetique-de-votre-habitat-2958](http://www.agglo-pvm.fr/lagglomeration/la-communaute-dagglo-actualite/renovation-energetique-de-votre-habitat-2958)



Pose de capteurs horizontaux pour l'installation d'une pompe à chaleur géothermique.



Les panneaux solaires thermiques, une des solutions pour chauffer votre eau et votre logement avec une énergie renouvelable.

Pour en savoir plus sur :

La géothermie :  
<https://librairie.ademe.fr/cadic/1868/guide-pratique-geothermie.pdf>

Le chauffage au bois :  
<https://librairie.ademe.fr/energies-renouvelables-reseaux-et-stockage/1861-pole-a-bois-chaudiere-ou-insert--9791029709005.html>

Le chauffage et l'eau chaude solaire :  
<https://librairie.ademe.fr/energies-renouvelables-reseaux-et-stockage/1754-chauffage-et-l-eau-chaude-solaires-le-9791029709685.html>

Les pompes à chaleur :  
<https://librairie.ademe.fr/cadic/3260/guide-pratique-installer-une-pompe-a-chaleur.pdf>



10 000 équivalents logements seront raccordés d'ici 2022 au réseau de chaleur géothermique de Champs-sur-Marne / Noisiel

## 2 AXES TRANSVERSAUX : MOBILISATION DE TOUS LES ACTEURS DU TERRITOIRE ET ORGANISATION INTERNE DE L'AGGLOMÉRATION ET DES COMMUNES



### ACTION CITOYENNE : CRÉATION D'UN CLUB CLIMAT

La Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne ambitionne de créer un club climat. Ce dernier permettra aux acteurs du territoire d'être pleinement associés à la mise en œuvre du Plan climat air énergie territorial. Une prochaine communication digitale de l'Agglomération vous informera de la création du club climat.

### ORGANISATION INTERNE DE L'AGGLOMÉRATION ET DES COMMUNES

L'axe "organisation interne de la Communauté d'agglomération et des communes" vise essentiellement à renforcer la coopération entre l'Agglomération et ses 12 communes.

Pour se faire, chaque commune a d'ores-et-déjà mandaté des élus et des techniciens référents pour travailler avec l'Agglomération sur les sujets du PCAET.



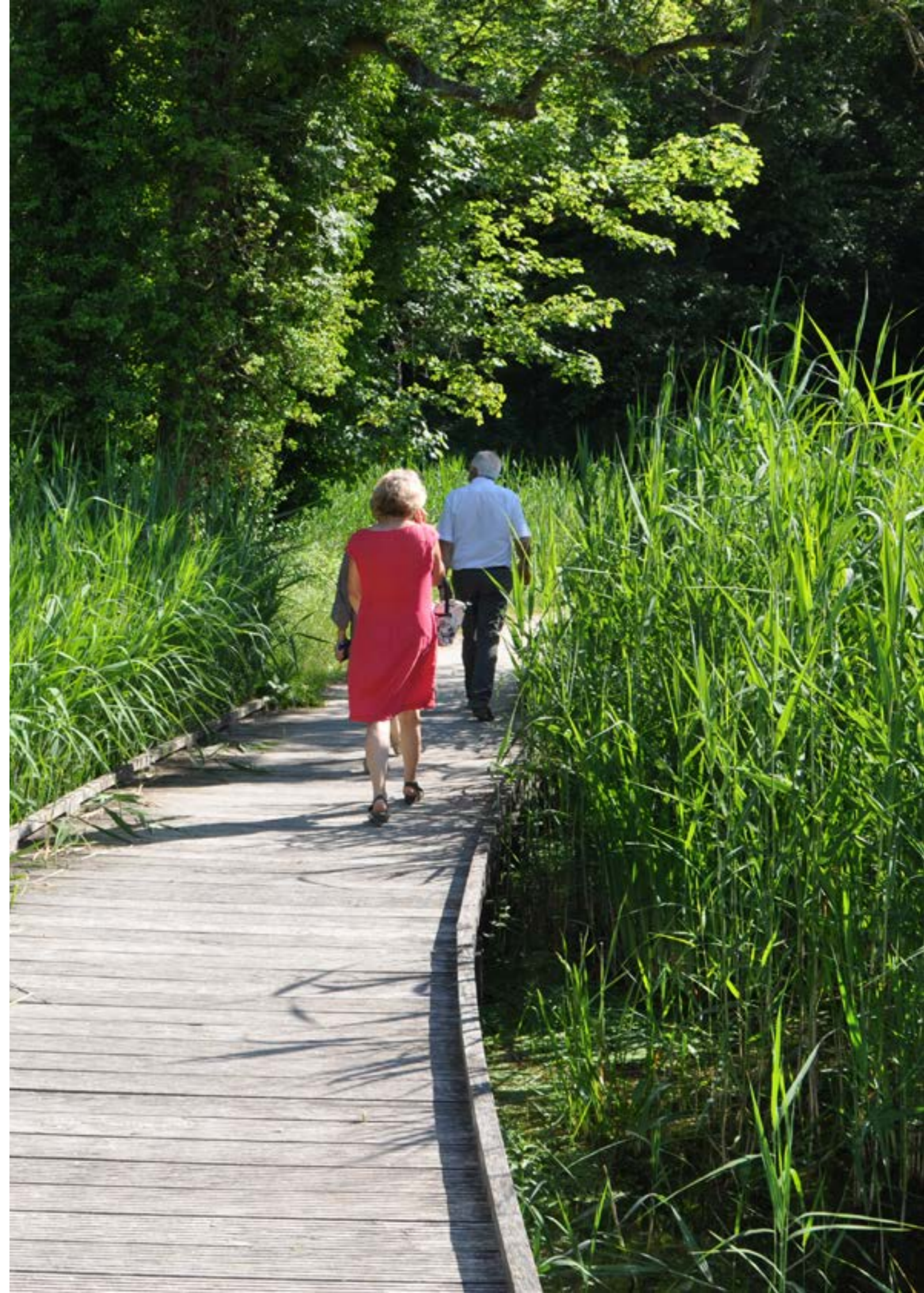
En 2019, lors des différents événements de l'Agglomération, les habitants étaient invités à donner leur avis sur le PCAET via un questionnaire. Ici, le stand PCAET lors de l'événement Oxytrail.

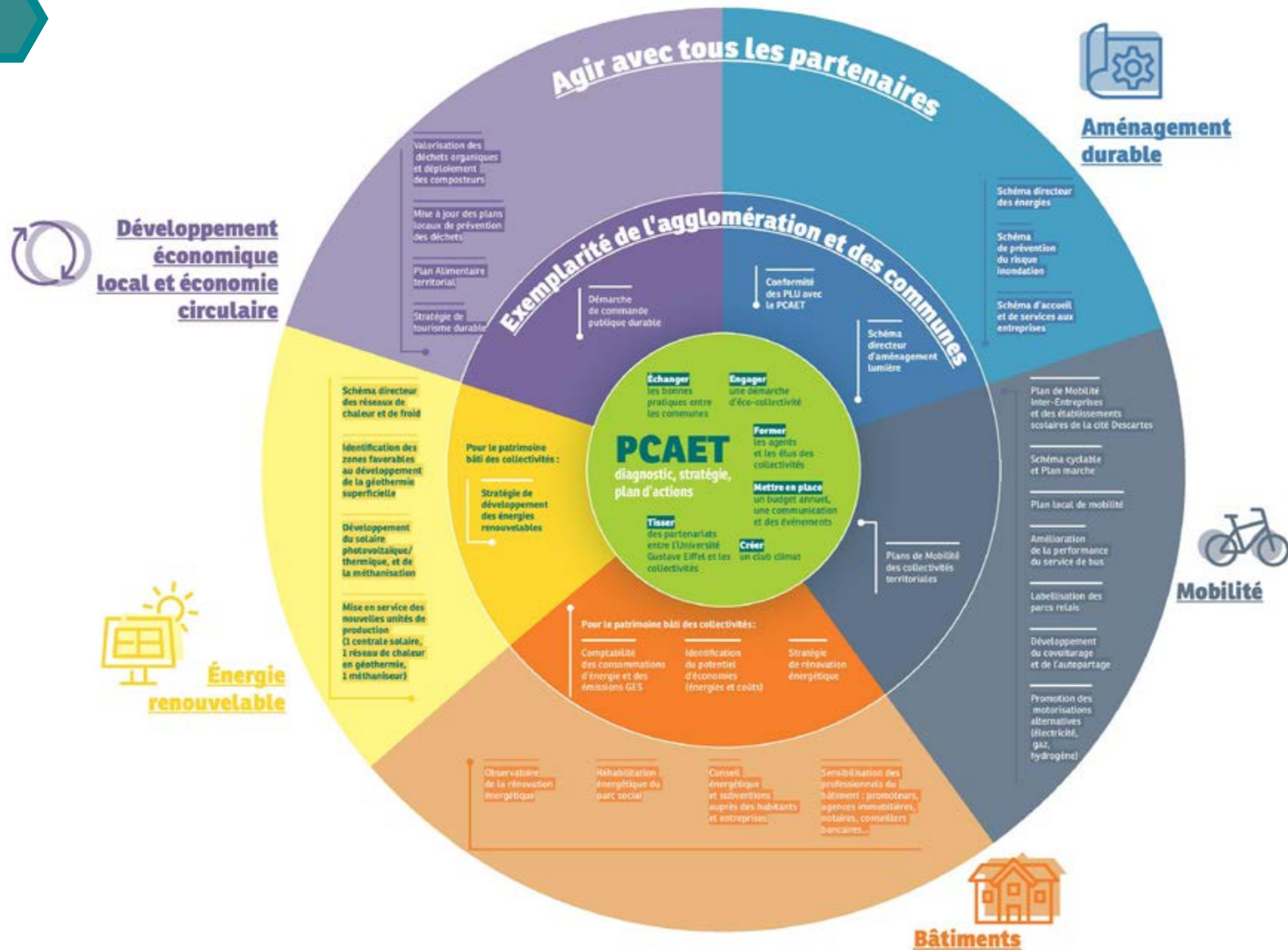


Formation des services périscolaires et ludothèques communaux à l'animation de la fresque du climat.



Atelier de co-construction du plan d'actions.

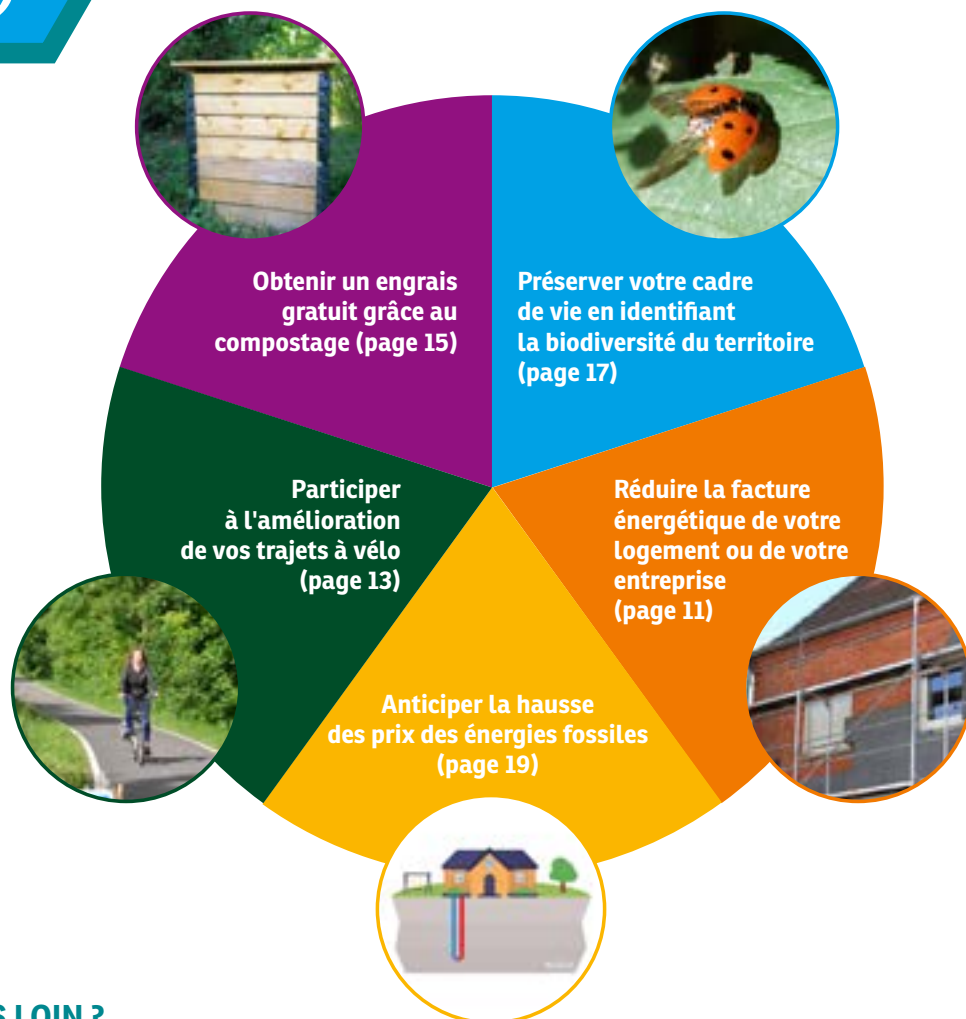




# COMMENT BÉNÉFICIER DES ACTIONS MISES EN PLACE ?



**Soyez acteurs !**



## ENVIE D'ALLER PLUS LOIN ?

- **Éstimez votre empreinte individuelle sur le climat** et découvrez les leviers d'actions les plus efficaces pour la réduire : <https://datagir.ademe.fr/impactcarbone>
- **Découvrez la plateforme "smart service"** de la région Île-de-france (alimentation durable, zéro déchet, nature et biodiversité, qualité de l'air, énergie renouvelable...) : <https://smartidf.services/fr/environnement>
- **Participez à la consultation du public jusqu'au 1<sup>er</sup> Juillet 2021 et retrouvez le Plan Climat Air Energie Territorial complet** sur : <https://www.agglo-pvm.fr/lagglomeration/la-communaute-dagglomeration/actualite/plan-climat-air-energie-territorial-donnez-votre-avis-sur-le-plan-dactions-3906>
- Suivez également la mise en œuvre de ce projet sur les réseaux sociaux

